République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Recu en préfecture le 21/04/2021

5 ga 6.1 p. 6.666.a. 6 16 2 17 6

2021/04/06

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 avril 2021 - Délibération n° 2021/04/06

<u>Objet</u>: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIERS D'ENTREPRISE ».

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 mars 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: COTICHE Thierry — DESLOGES Georges — DUBOUIS Sandrine — BOUDEAU Philippe — PACAUD Patrick - SIMON-CHAUTEMPS Franck — ESCOUBEYROU Luc — SPRINGER Liliane — POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène — MALIVERT Jacques — SUCHAUD Michelle — FINI Alain — GARGUEL Karine — BOSLE Alain — GAUTIER Laurent — BENABDELMALEK Clément — MAGOUTIER Gérard — DESSEAUVE Nadine — WEIMANN Véronique — CLOCHON Bruno — AUBERT Patrick — DUBREUIL Raymond — PARAYRE Régis — BERTELOOT Dominique — DUGAY Jean-Pierre — FERRAND Marc — MEYER Christian — FOUCHET Céline — MOREAU Jean-Claude — BUSSIERE Jean-Claude — BORD Jean-Jacques — PAROT Jean-Pierre — ROYERE Joël — SALADIN Christine — BOURDEIX Dominique — LAROCHE Michel — POITOU-LE BIHAN Delphine — LAINE Joël — GRENOUILLET Jean-Yves — CALOMINE Alain — LAGRANGE Serge — DERIEUX Nicolas — PAMIES Jean-Michel — CANFORA Carmine — NOURRISSEAU Pierre-Marie — GAUDY Sylvain — PICOURET Michel — GAILLARD Thierry — AUGUSTYNIAK Jérôme — DUGUET Pierre — TRUFFINET Jean-Claude — CAILLAUD Monique — LAPORTE Martine.

<u>Etaient excusés</u> : RIGAUD Régis — LAGRAVE Annick Alain — FLOIRAT Myriam — VALLAEYS Gaël — RABETEAU Raymond — TROUSSET Patrick — PATAUD Annick — RICARD Jean-Michel — PREVOST-RAMBERT Aurélie.

Pouvoirs

- 1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
- 2. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
- 3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
- 4. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
- 5. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.

<u>Suppléances</u>: Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme POITOU – LE BIHAN Delphine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	53	58			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
58	-	-		,	an

Mme La Vice-Présidente déléguée aux finances rappelle que le compte de comptes du comptable à l'ordonnateur.

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le constitue la reduction de la

ID: 023-200067189-20210406-20210406-DE

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
- → Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- → Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.